



Il est anormal qu'un médecin empeste le tabac et fume devant ses patients ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 janvier 2016

Je trouve anormal qu'une salle d'attente d'un médecin libéral empeste le tabac du matin au soir, et que celui-ci fume également devant le patient sans lui demander si cela-là le gêne ou pas.

Est-ce que le cabinet du médecin et la salle d'attente sont un lieu public ou pas ?

Ce n'est pas la généralité des médecins. Il ne doit pas connaître les effets du tabagisme passif. Si cela le calme lui, par ailleurs il intoxique la patientèle ...

Réponse :

Tout médecin doit respecter dans son cabinet l'interdiction de fumer encore plus que tout autre citoyen car ce dernier :

- ne peut pas ignorer les méfaits de ce produit mortel qu'est le tabac ;
- d'autant plus, qu'il reçoit des patients qui sont en principe, des personnes ayant un problème de santé ;
- Et son attitude et son comportement se doivent d'avoir valeur d'exemple.

Il serait judicieux de déposer une plainte au conseil de l'ordre départemental. DNF peut accompagner cette plainte et vous aider à sa rédaction.